Lâchers de vitesse 2018

- 2. Ath-Lessines

Depuis avril 2016, deux lâchers couvrent le territoire du Pays d'Ath et la région lessinoise car l'analyse des vols effectuée pendant la trêve 2015 par les assemblées locales d'amateurs s'était soldée par le désaveu majoritaire du lâcher unique. Pourtant ce dernier avait été reconduit auparavant, à plusieurs reprises, pour des longues durées. Le cadastre des ententes de cette époque n'était nullement remis en cause, les essais expérimentaux par contre, offrant d'intéressants coefficients aux colonies - occupant une position centrale de préférence - à des moments clés de la saison, avaient cessé d'impacter les championnats nationaux notamment.

A ce jour concrètement et d'un strict point de vue géographique, l'« *est* » du Hainaut occidental est scindé en deux ailes concurrentes aux dimensions importantes, toutes deux axées prioritairement sur la profondeur. En effet, l'association « ***Entente des V – Entente Frontalière – Entente de l'Ouest*** » d'une part, sise sur la gauche, et celle d'« ***Hunelle Dendre - Le Ramier du Sud*** » d'autre part, implantée sur la droite au même titre que « ***Le Progrès*** » brabançon, reprennent moult localités en commun dans leurs zones de participation respectives pour offrir un même programme sportif, les samedis, à partir d'étapes de la ligne du centre que sont Maissemy, Péronne, Noyon, Pont-Sainte-Maxence et Ecouen. Le « ***Groupement des Quatre*** » en terre enghiennoise privilégie toutefois la petite vitesse.

- **Entente des V-Entente Frontalière-Entente de l'Ouest.**

*Le lâcher « **Entente des V - Entente Frontalière - Entente de l'Ouest** » de l'aile gauche de la région Ath-Lessines concerne au total douze sociétés dont trois (**Ellignies-Sainte-Anne**, **Ogy** et **Papignies**) constituent « **L'Entente des V** », quatre (**Baugnies**, **Bury**, **Thumaide** et **Wiers**) « **L'Entente Frontalière** » et cinq (**Buissenal**, **Ellezelles**, **Frasnes**, **Leuze** et **Moustier**) « **L'Entente de l'Ouest** ».*

*Chaque groupement organise un doublage gratuit pour minimiser au maximum les impacts de l'étendue géographique de la zone de participation en spéculant sur des transferts de masse pendant la même compétition. Quant au doublage de « **L'Entente Frontalière** », il s'avère uniquement opérationnel pendant la campagne des jeunes.*

Des frontières restrictives. *A l'instar du lâcher de vitesse du Tournaisis (voir par ailleurs « Rayons de vitesse » : dossier 1), l'aile gauche de la région Ath-Lessines est aussi limitrophe à « L'Hexagone » dans une proportion cependant moindre et à la frontière linguistique suite à la reprise de dix localités flamandes au total.*

Deux dimensions significatives. *La profondeur maximale du lâcher, en d'autres termes la distance entre Maarkedal, la localité le plus au Nord, et Pommeroeul, celle le plus au Sud, s'élève à 38,7 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Laplaigne, la commune la plus à l'Ouest, et Marcq, celle la plus à l'Est, atteint les 40,8 km.*

Le volet technique !

- *118 communes sont répertoriées dans le lâcher de l'aile gauche de la région Ath-Lessines., 44 d'entre elles en déterminent le pourtour.*
  (N.B. : les localités notifiées en gras recensent une des douze sociétés. Celles en bleu sont flamandes, celles en rouge sont reprises dans le général du lâcher sans être admises dans un quelconque doublage.).

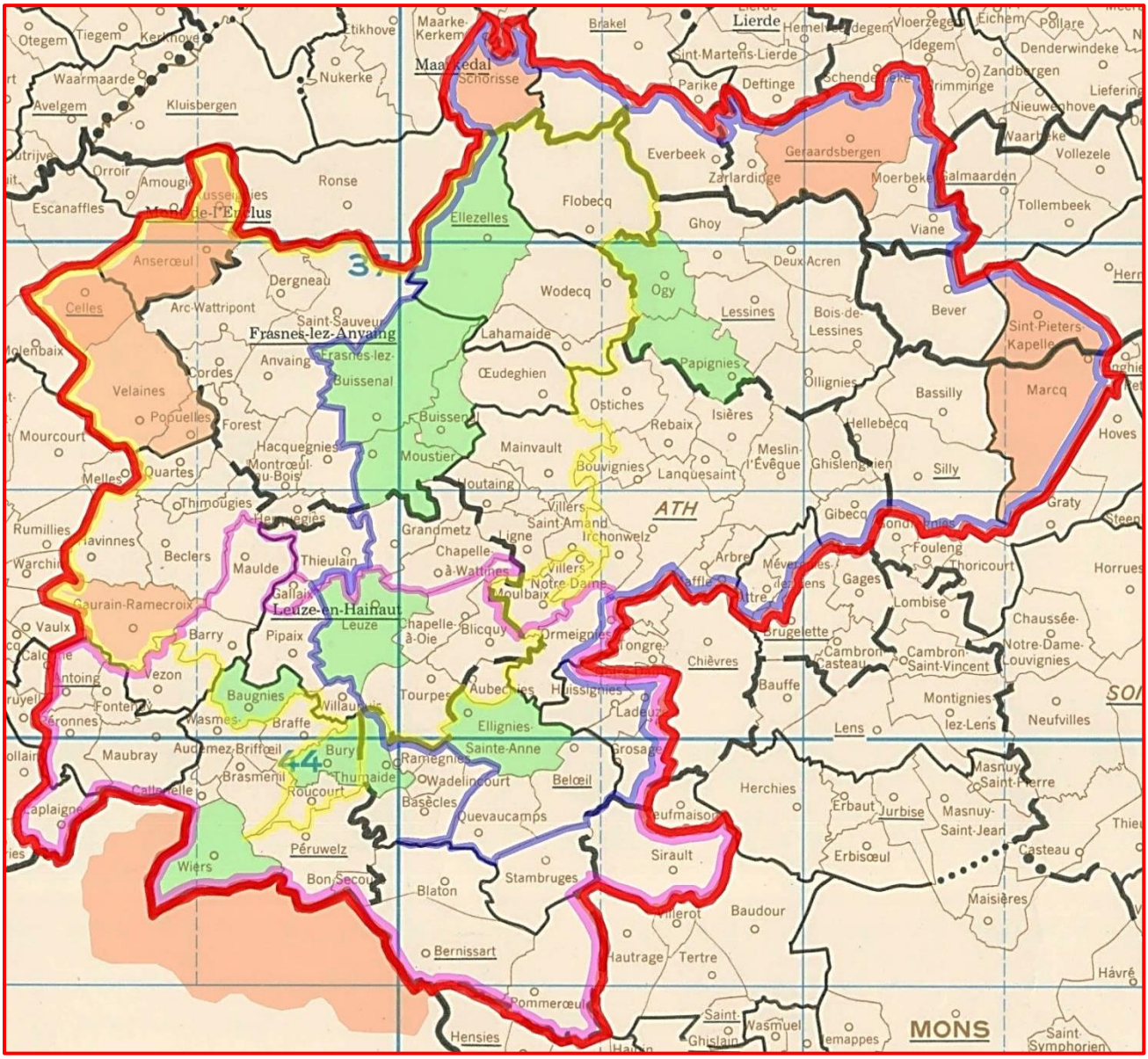

Légende

- *Pourtour du lâcher de l'aile gauche de la région Ath-Lessines attribué à « Entente des V – Entente Frontalière – Entente de l'Ouest »*
- *Pourtour « administratif » de « L'Entente des V »*
- *Pourtour de « L'Entente Frontalière »*
- *Pourtour « administratif » de « L'Entente de l'Ouest »*
- *Localité belge admise au général, mais non reprise dans aucun doublage local*
- *Localité recensant une société*

Pourtour *(en rouge, les localités en bleu sont flamandes)* : Laplaigne, Péronnes, Antoing, Gaurain-Ramecroix, Havinnes, Quartes, Velaines, Celles, Anseroeul, Russeignies, Arc-Wattripont, Dergneau, Saint-Sauveur, **Ellezelles**, Schorisse, Opbrakel, Everbeek, Zarlardinge, Geraardsbergen, Moerbeke, Viane, Bever, Sint-Pieters-Kapelle, Marcq, Silly, Gibecq, Mévergnies-lez-Lens, Attre, Arbre, Maffle, Ath, Ormeignies, Huissignies, Ladeuze, Grosage, Sirault, Stambruges, Pommeroeul, Bernissart, Bon-Secours, Péruwelz, **Wiers**, Callenelle, Maubray.

La liste complète *(le chiffre noté entre parenthèses après une localité indique le nombre de reprises de cette dernière dans les rayons des groupements formant le lâcher ; les localités en bleu sont flamandes, celles en rouge non admises dans aucun doublage)* : Anseroeul, Antoing, Anvaing, Arc-Wattripont, Arbre, Ath, Attre, Aubechies (3), Barry (2), Basècles, Bassilly, **Baugnies (2)**, Béclers, Beloeil (2), Bernissart, Bever, Blaton, Blicquy (3), Bois-de-Lessines, Bon-Secours, Bouvignies (2), Braffe, Brasménil, **Buissenal** (2), **Bury** (2), Callenelle, Celles, Chapelle-à-Oie (3), Chapelle-à-Wattines (2), Cordes, Dergneau, Deux-Acren, **Ellezelles** (2), **Ellignies-Sainte-Anne** (2), Everbeek, Flobecq (2), Fontenoy, Forest, **Frasnes-lez-Buissenal**, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Goeferdinge, Grandglise, Grandmetz (2), Grosage, Hacquegnies, Harchies, Havinnes, Hellebecq, Herquegies, Houtaing (2), Huissignies (2), Irchonwelz, Isières, Ladeuze, Lahamaide (2), Lanquesaint, Laplaigne, Lessines, **Leuze** (3), Ligne (2), Maffle, Mainvault (2), Marcq, Maubray, Maulde (2), Meslin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Moerbeke, Montroeul-au-Bois, Moulbaix, **Moustier** (2), Oeudeghien (2), **Ogy**, Ollignies, Opbrakel, Ormeignies (2), Ostiches, Overboelare, **Papignies**, Péronnes, Péruwelz, Pipaix (2), Pommeroeul, Popuelles, Quartes, Quevaucamps (2), Ramegnies, Rebaix, Roucourt (2), Russeignies, Saint-Sauveur, Schorisse, Silly, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, Stambruges, Thieulain, Thimougies, **Thumaide**, Tourpes (3), Velaines, Vezon, Viane, Ville-Pommeroeul, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand (2), Wadelincourt, Wannebecq, Wasmes-Audemez-Briffoeil, **Wiers**, Willaupuis (3), Wodecq (2), Zarlardinge.

- *« **L'Entente des V** », « **L'Entente Frontalière** » et « **L'Entente de l'Ouest** » constituent le lâcher de l'aile gauche de la région Ath-Lessines. Elles s'avèrent trois groupements aux zones de participation de formes totalement différentes.*

- Entente des V

*« **L'Entente des V** » ne compte plus que trois sociétés quasi toutes implantées sur l'axe central de sa zone de participation. Celle d'**Ellignies-Sainte-Anne** relève à la fois du « devant » et du pourtour. Celles d'**Ogy** et de **Papignies**, deux localités limitrophes en réalité, sont, quant à elles, à faible distance de la frontière linguistique.*

*Volant les plus longues distances du lâcher, « **L'Entente des V** » n'est autre que le reliquat de la disparue « Entente des XIII ». Ce trio de sociétés subsistantes témoigne de la rationalisation réalisée dans la partie nord du lâcher de l'aile gauche de la région Ath-Lessines.*

*Pour garantir la plus grande zone de participation possible au général des trois ententes de vitesse en privilégiant la profondeur, « **L'Entente des V** » arrête, d'un point de vue administratif, un rayon de 65 localités (31 en constituent le pourtour). Ce dernier est toutefois d'office « raboté » pour le doublage local portant le même nom. En effet, il ne reprend pas les quatre communes flamandes Geraardsbergen, Goeferdinge, Schorisse et Sint-Pieters-Kapelle et la localité francophone de Marcq en région enghiennoise.*

Du strict point de vue géographique, Schorisse s'avère la localité de la zone de participation la plus en arrière sur la gauche, Marcq et Sint-Pieters-Kapelle arborent les mêmes caractéristiques sur la droite. Geraardsbergen et Goeferdinge relèvent par contre de l'arrière, en position centrale sur le pourtour.

Les dimensions du groupement. *La profondeur maximale équivalant à la distance entre Maarkedal, la localité le plus au Nord, et Quevaucamps, celle le plus au Sud, s'élève à 31,8 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Leuze, la commune la plus à l'Ouest, et Marcq, celle la plus à l'Est, se montre légèrement inférieure avec les 29,85 km calculés.*

Pourtour du rayon administratif *(en bleu foncé ; les localités en bleu sont flamandes)* **:** Willaupuis, Leuze, Grandmetz, Moustier, Frasnes-lez-Buissenal, Ellezelles, Schorisse, Opbrakel, Everbeek, Zarlardinge, Geraardsbergen, Moerbeke, Viane, Bever, Sint-Pieters-Kapelle, Marcq, Silly, Gibecq, Mévergnies-lez-Lens, Attre, Arbre, Maffle, Ath, Ormeignies, Huissignies, Ladeuze, Grosage, Beloeil, Quevaucamps, **Ellignies-Sainte-Anne**, Tourpes.

Pourtour du doublage *(les localités en bleu sont flamandes)* **:** Willaupuis, Leuze, Grandmetz, Moustier, Frasnes-lez-Buissenal, Ellezelles, Flobecq, Opbrakel, Everbeek, Zarlardinge, Deux-Acren, Moerbeke, Viane, Bever, Bassilly, Silly, Gibecq, Mévergnies-lez-Lens, Attre, Arbre, Maffle, Ath, Tongre-Notre-Dame, Ladeuze, Grosage, Beloeil, Quevaucamps, **Ellignies-Sainte-Anne**, Tourpes.

La liste complète des localités du rayon administratif *(les localités en bleu sont flamandes, celles en rouge ne sont pas reprises dans le doublage)* : Arbre, Ath, Attre, Aubechies, Bassilly, Beloeil, Bever, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bouvignies, Buissenal, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Deux-Acren, Ellezelles, **Ellignies-Sainte-Anne**, Everbeek, Flobecq, Frasnes-lez-Buissenal, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Goeferdinge, Grandglise, Grandmetz, Hellebecq, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Lahamaide, Lanquesaint, Lessines, Leuze, Ligne, Maffle, Mainvault, Marcq, Meslin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Moerbeke, Moulbaix, Moustier, Oeudeghien, **Ogy**, Ollignies, Opbrakel, Ormeignies, Ostiches, Overboelare, **Papignies**, Quevaucamps, Rebaix, Schorisse, Silly, Sint-Pieters-Kapelle, Tourpes, Viane, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wannebecq, Willaupuis, Wodecq, Zarlardinge.

La liste complète des localités du doublage (*les localités en bleu sont flamandes*) : Arbre, Ath, Attre, Aubechies, Bassilly, Beloeil, Bever, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bouvignies, Buissenal, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Deux-Acren, Ellezelles, **Ellignies-Sainte-Anne**, Everbeek, Flobecq, Frasnes-lez-Buissenal, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Grandglise, Grandmetz, Hellebecq, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Lahamaide, Lanquesaint, Lessines, Leuze, Ligne, Maffle, Mainvault, Meslin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Moerbeke, Moulbaix, Moustier, Oeudeghien, **Ogy**, Ollignies, Opbrakel, Ormeignies, Ostiches, Overboelare, **Papignies**, Quevaucamps, Rebaix, Silly, Tourpes, Viane, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wannebecq, Willaupuis, Wodecq, Zarlardinge.

- Entente Frontalière

*Délimitée par 26 communes, « **L'Entente Frontalière** », groupement implanté le plus au sud-ouest de 43 localités belges, vole généralement les plus courtes distances. Les quatre sociétés de **Baugnies**, **Bury**, **Thumaide** et **Wiers** qui la composent reconduisent textuellement leur précédente zone de participation. Trois de ces sociétés, pour l'anecdote, relevaient par le passé du Tournaisis.*

***Wiers** est une localité sise le long de la frontière française. Les trois autres, **Baugnies** et les limitrophes **Bury** et **Thumaide**, relèvent, de gauche à droite, d'un même axe quasi horizontal en position assez centrale dans la zone de participation.*

Aucune localité flandrienne n'est reprise dans cette entente, par contre les communes limitrophes et « surlimitrophes » françaises à Wiers, Péruwelz, Bon-Secours, Bernissart et Harchies le sont.

(N.B. : il est à remarquer que l'incursion en territoire français n'est pas reprise dans le rayon du général notifié sur les documents de « **L'Entente des V** » et de « **L'Entente de l'Ouest** » rentrés au secrétariat fédéral.)

Les dimensions du groupement. *La profondeur maximale correspondant à la distance entre Maulde, la localité le plus au Nord, et Pommeroeul, celle le plus au Sud, s'élève à 19,95 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Laplaigne, la commune le plus à l'Ouest, et Sirault, celle le plus à l'Est, est nettement supérieure avec les 26,7 km atteints.*

Pourtour (*en violet*) ***:*** Laplaigne, Péronnes, Antoing, Fontenoy, Vezon, Barry, Maulde, Pipaix, Leuze, Chapelle-à-Oie, Blicquy, Ormeignies, Huissignies, Ladeuze, Grosage, Sirault, Stambruges, Pommeroeul, Ville-Pommeroeul, Bernissart, Harchies, Bon-Secours, Péruwelz, **Wiers**, Callenelle, Maubray

La liste complète : Antoing, Aubechies, Barry, Basècles, **Baugnies**, Beloeil, Bernissart, Blaton, Blicquy, Bon-Secours, Braffe, Brasménil, **Bury**, Callenelle, Chapelle-à-Oie, Ellignies-Sainte-Anne, Fontenoy, Grosage, Harchies, Huissignies, Ladeuze, Laplaigne, Leuze,

Maubray, Maulde, Ormeignies, Péronnes, Péruwelz, Pipaix, Pommeroeul, Quevaucamps, Ramegnies, Roucourt, Sirault, Stambruges, **Thumaide**, Tourpes, Vezon, Ville-Pommeroeul, Wadelincourt, Wasmes-Audemez-Briffoeil, **Wiers**, Willaupuis.

- Entente de l'Ouest

*Les sociétés de **Buissenal**, **Ellezelles**, **Frasnes**, **Leuze** et **Moustier** composent « **L'Entente de l'Ouest** » dont l'analyse est relativement complexe. En effet, pour répondre à des objectifs précis, cette dernière élabore en réalité deux rayons distincts.*

Un premier de 48 localités (27 répertoriées sur le pourtour), qualifiable de purement « administratif », de « fictif » en quelque sorte, car il ne débouche sur aucun résultat concret au cœur de la compétition. Il sert en réalité à assurer la plus grande étendue géographique possible sur l'ouest du lâcher de l'aile gauche Ath-Lessines. Ce qui par la suite exerce des répercussions sur la composition du rayon « ouestiste » de petit demi-fond pour permettre à une clientèle flandrienne notamment de fréquenter le bureau national de cette entente.

*Un second de 42 localités (26 répertoriées sur le pourtour), en l'occurrence une version light du premier, élimine six localités qui ne sont pas reprises par aucune des deux autres ententes. Ainsi, concrètement, les amateurs de ces communes notées en rouge, souhaitant jouer à « **L'Entente de l'Ouest** » ne peuvent que participer au général des trois ententes et non au doublage local. Une façon de minimiser les impacts de concurrences trop performantes.*

Les dimensions du groupement. *La profondeur maximale, autrement dit la distance entre Flobecq, la localité le plus au Nord, et Roucourt, celle le plus au Sud, s'élève à 27,9 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Celles, la commune le plus à l'Ouest, et Sint-Pieters-Kapelle, celle le plus à l'Est, est nettement supérieure en totalisant 40,5 km.*

Pourtour du rayon administratif *(en jaune)* **:** Roucourt, Bury, Willaupuis, Baugnies, Barry, Gaurain-Ramecroix, Havinnes, Quartes, Velaines, Celles Anseroeul, Russeignies, Arc-Wattripont, Dergneau, Saint-Sauveur, **Ellezelles**, Flobecq, Wodecq, Lahamaide, Oeudeghien, Mainvault, Villers-Saint-Amand, Ligne, Chapelle-à-Oie, Blicquy, Aubechies, Tourpes.

Pourtour du doublage **:** Roucourt, Bury, Willaupuis, Baugnies, Barry, Maulde, Béclers, Havinnes, Quartes, Forest, Cordes, Arc-Wattripont, Dergneau, Saint-Sauveur, **Ellezelles**, Flobecq, Wodecq, Lahamaide, Oeudeghien, Mainvault, Villers-Saint-Amand, Ligne, Chapelle-à-Oie, Blicquy, Aubechies, Tourpes.

La liste complète des localités du rayon administratif *(les localités en rouge ne sont pas reprises dans le doublage)* : Anseroeul, Anvaing, Arc-Wattripont, Aubechies, Barry, Baugnies, Béclers, Blicquy, Bouvignies, **Buissenal**, Bury, Celles, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Cordes, Dergneau, **Ellezelles**, Flobecq, Forest, **Frasnes**, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Grandmetz, Hacquegnies, Havinnes, Herquegies, Houtaing, Lahamaide, **Leuze**,

Ligne, Mainvaut, Maulde, Montroeul-au-Bois, **Moustier**, Oeudeghien, Pipaix, Popuelles, Quartes, Roucourt, Russeignies, Saint-Sauveur, Thieulain, Thimougies, Tourpes, Velaines, Villers-Saint-Amand, Willaupuis, Wodecq.

La liste complète du doublage *:* Anvaing, Arc-Wattripont, Aubechies, Barry, Baugnies, Béclers, Blicquy, Bouvignies, **Buissenal**, Bury, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Cordes, Dergneau, **Ellezelles**, Flobecq, Forest, **Frasnes**, Gallaix, Grandmetz, Hacquegnies, Havinnes, Herquegies, Houtaing, Lahamaide, **Leuze**, Ligne, Mainvaut, Maulde, Montroeul-au-Bois, **Moustier**, Oeudeghien, Pipaix, Quartes, Roucourt, Saint-Sauveur, Thieulain, Thimougies, Tourpes, Villers-Saint-Amand, Willaupuis, Wodecq.

- **Hunelle Dendre – Le Ramier du Sud – Groupement des Quatre – Bierghes-Saintes.**

Le lâcher de l'aile droite de la région Ath-Lessines couvre principalement la cuvette agricole du Pays d'Ath, le Grand Lessines, l'agglomération d'Enghien et une partie restreinte du Brabant wallon.

Deux dimensions significatives. *La profondeur maximale du lâcher, en d'autres termes la distance entre Geraardsbergen, la localité le plus au Nord, et Roisin, celle le plus au Sud, s'élève à 51,3 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Bon-Secours, la commune la plus à l'Ouest, et Wauthier-Braine, celle la plus à l'Est, à 48,6 km.*

Le volet technique !

- *151 communes sont répertoriées dans le lâcher de l'aile droite de la région Ath-Lessines, 64 d'entre elles en déterminent le pourtour.*

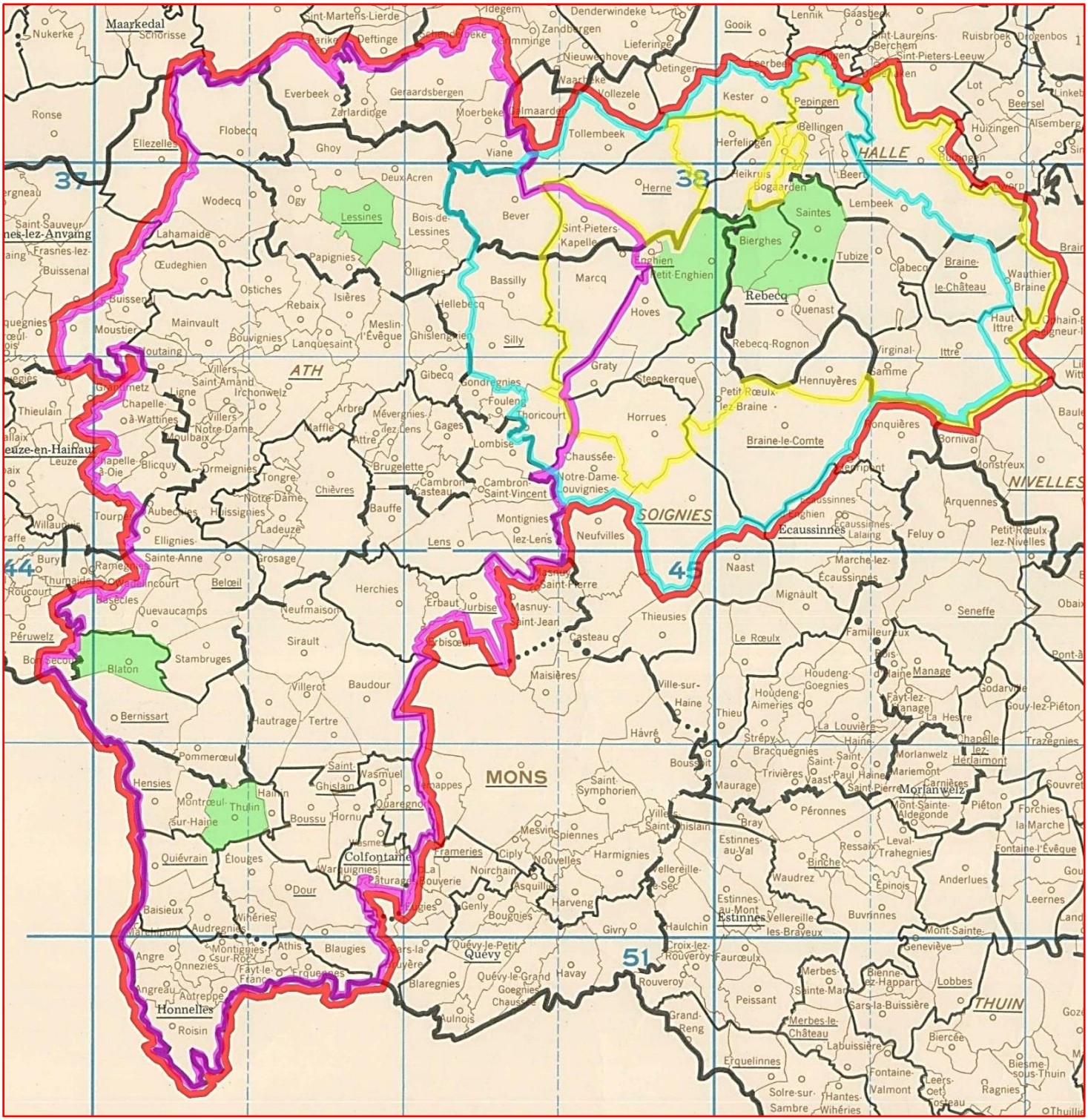
Maarkedal
Nukerke
Schorisse
Ronse
Flobecq
Ellezelles
Ghoy
Everbeek
Geraardsbergen
Zarlardinge
Moerbeke
Tollembeek
Viane
Herne
Lessines
Bois-de-Lessines
Bever
Sint-Pieters-Kapelle
Enghien
Petit-Enghien
Marcq
Bassilly
Silly
Hellebecq
Hoves
Rebecq
Quenast
Bierghes
Saintes
Tubize
Clabecq
Braine-le-Château
Wauthier-Braine
Haut-Ittre
Ittre
Virginal-Samme
Rebecq-Rognon
Hennuyères
Petit-Rœulx-lez-Braine
Braine-le-Comte
Bonnières
Bornival
Monstreux
Arquennes
Petit-Rœulx-lez-Nivelles
Feluy
Ecaussinnes
Ecaussinnes-Lalaing
Marche-lez-Écaussinnes
Naast
Mignault
Seneffe
Familleureux
Le Rœulx
Manage
Houdeng-Goegnies
Houdeng-Aimeries
Fayt-lez-Manage
La Hestre
Chapelle-lez-Herlaimont
Trazegnies
Godarville
Gouy-lez-Piéton
Morlanwelz
Mariemont
Carnières
Mont-Sainte-Aldegonde
Piéton
Forchies-la-Marche
Fontaine-l'Évêque
Leernes
Anderlues
Buvrinnes
Mont-Sainte-Geneviève
Lobbes
Biercée
Biesme-sous-Thuin
Ragnies
Leers-et-Fosteau
Fontaine-Valmont
Erquelinnes
Solre-sur-Sambre
Hantes-Wihéries
Merbes-le-Château
Labuissière
Merbes-Sainte-Marie
Bienne-lez-Happart
Sars-la-Buissière
Peissant
Grand-Reng
Rouveroy
Croix-lez-Rouveroy
Faurœulx
Haulchin
Estinnes
Vellereille-les-Brayeux
Vellereille-le-Sec
Estinnes-au-Mont
Waudrez
Binche
Leval-Trahegnies
Ressain
Épinois
Estinnes-au-Val
Bray
Péronnes
Maurage
Trivières
Saint-Vaast
Saint-Paul
Haine-Saint-Pierre
Haine-Saint-Martin
Bois-d'Haine
Boussoit
Havré
Ville-sur-Haine
Thieu
Strépy-Bracquegnies
La Louvière
Saint-Symphorien
Ville-Saint-Ghislain
Harmignies
Harveng
Givry
Havay
Quévy-le-Petit
Quévy
Quévy-le-Grand
Goegnies-Chaussée
Blaregnies
Mulnois
Frameries
Ciply
Noirchain
Nouvelles
Asquillies
Genly
Bougnies
Mesvin
Spiennes
Colfontaine
Warquignies
Pâturage
La Bouverie
Dour
Élouges
Quiévrain
Baisieux
Audregnies
Vihéries
Montignies-sur-Roc
Athis
Blaugies
Fayt-le-Franc
Frameries
Angre
Onnezies
Angreau
Autreppe
Honnelles
Roisin
Hensies
Montroeul-sur-Haine
Thulin
Boussu
Hornu
Quaregnon
Wasmuel
Saint-Ghislain
Hautrage
Tertre
Pommeroeul
Bernissart
Blaton
Stambruges
Villerot
Baudour
Sirault
Neufmaison
Herchies
Erbaut
Jurbise
Erbisœul
Masnuy-Saint-Jean
Casteau
Maisières
Thieusies
Neufvilles
Montignies-lez-Lens
Lens
Grosage
Sainte-Anne
Ellignies
Belœil
Quevaucamps
Péruwelz
Bury
Thumaide
Roucourt
Basècles
Ramegnies-Chin
Ladeuze
Huissignies
Tourpes
Aubechies
Blicquy
Ormeignies
Tongre-Notre-Dame
Chièvres
Bauffe
Brugelette
Cambron-Casteau
Cambron-Saint-Vincent
Lombise
Chaussée-Notre-Dame-Louvignies
Horrues
Steenkerque
Graty
Gondregnies
Foulenge
Thoricourt
Gibecq
Mévergnies-lez-Lens
Gages
Attre
Maffle
Arbre
Leuze-en-Hainaut
Leuze
Chapelle-à-Oie
Thieulain
Chapelle-à-Wattines
Villers-Notre-Dame
Moulbaix
Villers-Saint-Amand
Irchonwelz
Ligne
Gaurain-Ramecroix
Mainvault
Moustier
Buissenal
Frasnes-lez-Anvaing
Saint-Sauveur
Œudeghien
Lahamaide
Wodecq
Ogy
Papignies
Ostiches
Rebaix
Isières
Meslin-l'Évêque
Ghislenghien
Ollignies
Bouvignies
Lanquesaint
ATH
Deux-Acren
Herfelingen
Heikruis
Bogaarden
Beert
Lembeek
Pepingen
Bellingen
Kester
Gooik
Lennik
Gaasbeek
Sint-Laureins-Berchem
Sint-Pieters-Leeuw
Ruisbroek
Drogenbos
Lot
Beersel
Huizingen
Alsemberg
Buizingen
HALLE
Waarbeke
Vollezele
Nieuwenhove
Lieferinge
Denderwindeke
Zandbergen
Idegem
Deftinge
Sint-Martens-Lierde
Erwetegem
Ledeberg
Gentbrugge
Ronse
Saint-Amand
Thoricourt
Gondregnies
Foulenge
Silly
Ellezelles
Flobecq
Ghoy
Viane
Herne
Lessines
Bever
Bassilly
Marcq
Hoves
Rebecq
Quenast
Bierghes
Saintes
Tubize
Clabecq
Braine-le-Château
Wauthier-Braine
Haut-Ittre
Ittre
Virginal-Samme
Rebecq-Rognon
Hennuyères
Petit-Rœulx-lez-Braine
Braine-le-Comte
Horrues
Steenkerque
Graty
Chaussée-Notre-Dame-Louvignies
Cambron-Saint-Vincent
Cambron-Casteau
Brugelette
Lombise
Gondregnies
Foulenge
Thoricourt
Gibecq
Mévergnies-lez-Lens
Gages
Attre
Maffle
Arbre
Leuze-en-Hainaut
Leuze
Chapelle-à-Oie
Thieulain
Chapelle-à-Wattines
Villers-Notre-Dame
Moulbaix
Villers-Saint-Amand
Irchonwelz
Ligne
Gaurain-Ramecroix
Mainvault
Moustier
Buissenal
Frasnes-lez-Anvaing
Saint-Sauveur
Œudeghien
Lahamaide
Wodecq
Ogy
Papignies
Ostiches
Rebaix
Isières
Meslin-l'Évêque
Ghislenghien
Ollignies
Bouvignies
Lanquesaint
ATH
Deux-Acren
Herfelingen
Heikruis
Bogaarden
Beert
Lembeek
Pepingen
Bellingen
Kester
Gooik
Lennik
Gaasbeek
Sint-Laureins-Berchem
Sint-Pieters-Leeuw
Ruisbroek
Drogenbos
Lot
Beersel
Huizingen
Alsemberg
Buizingen
HALLE
Waarbeke
Vollezele
Nieuwenhove
Lieferinge
Denderwindeke
Zandbergen
Idegem
Deftinge
Sint-Martens-Lierde
Erwetegem
Ledeberg
Gentbrugge
Ronse
Everbeek
Geraardsbergen
Zarlardinge
Moerbeke
Tollembeek
Viane
Herne
Lessines
Bever
Sint-Pieters-Kapelle
Enghien
Petit-Enghien
Marcq
Bassilly
Silly
Hellebec

Pourtour *(en rouge, les localités en bleu sont flamandes)* : Roisin, Angreau, Angre, Marchipont, Baisieux, Quiévrain, Hensies, Bernissart, Bon-Secours, **Blaton**, Basècles, Ellignies-Sainte-Anne, Aubechies, Blicquy, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Houtaing, Moustier, Buissenal, Lahamaide, Wodecq, Flobecq, Everbeek, Zarlardinge, Goeferdinge, Geraardsbergen, Overboelare, Moerbeke, Viane, Bever, Sint-Pieters-Kapelle, Enghien, Petit-Enghien, Herfelingen, Heikruis, **Bierghes**, **Saintes**, Bellingen, Pepingen, Halle, Wauthier-Braine, Haut-Ittre, Ittre, Virginal-Samme, Braine-le Comte, Soignies, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Thoricourt, Lombise, Cambron-Saint-Vincent, Montignies-lez-Lens, Lens, Jurbise, Erbaut, Herchies, Baudour, Quaregnon, Pâturages, Warquignies, Dour, Blaugies, Erquennes, Fayt-le-Franc, Autreppe.

La liste complète *(le chiffre noté entre parenthèses après une localité indique le nombre de reprises de cette dernière dans les rayons des groupements formant le lâcher ; les localités en bleu sont flamandes)* : Angre, Angreau, Arbre, **Ath** (2), Athis, Attre (2), Aubechies, Audregnies, Autreppe, Baisieux, Basècles (2), Bassilly (3), Baudour, Bauffe (2), Beert (2), Bellingen (2), Beloeil (2), Bernissart, Bever (2), **Bierghes** (2), **Blaton** (2), Blaugies, Blicquy, Bogaarden, Bois-de-Lessines (2), Bon-Secours, Boussu, Bouvignies (2), Braine-le-Château (2), Braine-le-Comte, Brugelette, Buissenal, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, **Chièvres** (2), Clabecq (2), Deux-Acren, Dour, Ellignies-Sainte-Anne, Elouges, Enghien (2), Erbaut, Erquennes, Essembeek, Everbeek, Fayt-le-Franc, Flobecq, Fouleng, Gages, Geraardsbergen, Ghislenghien (2), Ghoy, Gibecq (2), Goeferdinge, Gondregnies, Grandglise, Graty (2), Grosage (2), Hainin, Halle, Haut-Ittre, Hautrage (2), Heikruis (2), Hellebecq (2), Hennuyères (2), Hensies, Herchies (2), Herfelingen (2), Herne, Hornu, Horrues (2), Houtaing, Hoves (2), Huissignies (2), Irchonwelz, Isières (2), Ittre (2), Jurbise, Kester, Ladeuze (2), Lahamaide, Lanquesaint (2), Lembeek (2), Lens, **Lessines** (2), Ligne, Lombise, Maffle, Mainvault, Marchipont, Marcq (3), Meslin-l'Evêque (2), Mévergnies-lez-Lens (2), Moerbeke, Montignies-lez-Lens, Montignies-sur-Roc, Montroeul-sur-Haine, Moulbaix, Moustier, Neufmaison (2), Oeudeghien, Ogy, Oisquercq, Ollignies (2), Onnezies, Ormeignies, Ostiches (2), Overboelare, Papignies (2), Pâturages, Pepingen (2), **Petit-Enghien** (2), Petit-Roeulx-lez-Braine (2), Pommeroeul, Quaregnon, Quenast (2), Quevaucamps (2), Quiévrain, Rebaix (2), Rebecq-Rognon (2), Roisin, Saint-Ghislain, **Saintes** (2), Silly (3), Sint-Pieters-Kapelle (3), Sirault (2), Soignies, Stambruges (2), Steenkerque (2), Tertre, Thoricourt (2), **Thulin**, Tollembeek, Tongre-Notre-Dame(2), Tongre-Saint-Martin (2), Tubize (2), Viane, Villerot, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Virginal-Samme (2), Warquignies, Wasmes, Wasmuel, Wauthier-Braine, Wihéries, Wodecq, Zarlardinge.

- *Le lâcher de l'aile droite de la région Ath-Lessines est constitué par trois ententes aux zones de participation totalement différentes: l'«**Entente Hunelle Dendre-Le Ramier du Sud** », la plus importante en superficie, le « **Groupement des Quatre** » qui se résume à une seule société et « **Le Progrès** », un binôme du Brabant wallon.*

- Hunelle Dendre – Le Ramier du Sud

*Construite prioritairement sur la profondeur, l'entente « **Hunelle Dendre-Le Ramier du Sud** » a la particularité d'associer dans sa zone de participation le « devant » limitrophe à la frontière française de Blaugies à Bon-Secours avec les provinces flamandes de Flandre orientale et du Brabant Flamand de par les neuf communes reprises dans le concours général. Elle* couvre la totalité (116 localités dont 50 sur le pourtour) des anciennes sections athoise et lessinoise si la région d'Enghien est exceptée.

Les dimensions du groupement. *La profondeur maximale équivalant à la distance entre Geraardsbergen, la localité le plus au Nord, et Roisin, celle le plus au Sud, s'élève à 51,3 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Bon-Secours, la commune le plus à l'Ouest, et Marcq, celle le plus à l'Est, se montre nettement inférieure avec les 28,8 km calculés.*

Pourtour *(en violet, les localités en bleu sont flamandes)* **:** Roisin, Angreau, Angre, Marchipont, Baisieux, Quiévrain, Hensies, Bernissart, Bon-Secours, **Blaton**, Basècles, Ellignies-Sainte-Anne, Aubechies, Blicquy, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Houtaing, Moustier, Buissenal, Lahamaide, Wodecq, Flobecq, Everbeek, Zarlardinge, Goeferdinge, Geraardsbergen, Overboelare, Moerbeke, Viane, Bever, Sint-Pieters-Kapelle, Marcq, Silly, Thoricourt, Lombise, Cambron-Saint-Vincent, Montignies-lez-Lens, Lens, Jurbise, Erbaut, Herchies, Baudour, Quaregnon, Pâturages, Warquignies, Dour, Blaugies, Erquennes, Fayt-le-Franc, Autreppe.

La liste complète *(le chiffre noté entre parenthèses après une localité indique le nombre de reprises de cette dernière dans les rayons des groupements formant le lâcher ; les localités en bleu sont flamandes)* : Angre, Angreau, Arbre, **Ath** (2), Athis, Attre (2), Aubechies, Audregnies, Autreppe, Baisieux, Basècles (2), Bassilly (2), Baudour, Bauffe (2), Beloeil (2), Bernissart, Bever, **Blaton** (2), Blaugies, Blicquy, Bois-de-Lessines (2), Bon-Secours, Boussu, Bouvignies (2), Brugelette, Buissenal, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, **Chièvres** (2), Deux-Acren, Dour, Ellignies-Sainte-Anne, Elouges, Erbaut, Erquennes, Everbeek, Fayt-le-Franc, Flobecq, Fouleng, Gages, Geraardsbergen, Ghislenghien (2), Ghoy, Gibecq (2), Goeferdinge, Gondregnies, Grandglise, Grosage (2)**,** Hainin**,** Hautrage (2), Hellebecq (2), Hensies, Herchies (2), Hornu, Houtaing, Huissignies (2), Irchonwelz, Isières (2), Jurbise, Ladeuze (2), Lahamaide, Lanquesaint (2), Lens, **Lessines** (2), Ligne, Lombise, Maffle, Mainvault, Marchipont, Marcq, Meslin-l'Evêque (2), Mévergnies-lez-Lens (2), Moerbeke, Montignies-lez-Lens, Montignies-sur-Roc, Montroeul-sur-Haine, Moulbaix, Moustier, Neufmaison (2), Oeudeghien, Ogy, Ollignies (2), Onnezies, Ormeignies, Ostiches (2), Overboelare, Papignies (2), Pâturages, Pommeroeul, Quaregnon, Quevaucamps (2), Quiévrain, Rebaix (2), Roisin, Saint-Ghislain, Silly (2), Sint-Pieters-Kapelle, Sirault (2), Stambruges (2), Tertre, Thoricourt, **Thulin**, Tongre-Notre-Dame(2), Tongre-Saint-Martin (2), Viane, Villerot, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Warquignies, Wasmes, Wasmuel, Wihéries, Wodecq, Zarlardinge**.**

- Deux doublages existent au sein d'« ***Hunelle Dendre-Le Ramier du Sud*** ». *« **Hunelle Dendre** » propose un résultat local. « **Le Ramier du Sud** » ne compose pas de résultat général, établit deux résultats locaux dénommés « **Lessines »** et **« Sud** »*

(N.B. : par souci de clarté, les pourtours de ces doublages évoqués ne sont pas représentés sur la carte du lâcher de l'aile droite de la région Ath-Lessines.)

- Hunelle Dendre

*Bastion de la vitesse, « **Hunelle Dendre** » ne reprend aucune commune flamande, se résume toujours aux deux sociétés implantées à Ath et à Chièvres, une conséquence de la rationalisation de ces dernières années dans les entités d'Ath, de Beloeil et de Chièvres. « **Hunelle Dendre** » propose chaque semaine un résultat Sa zone de participation (65 localités dont 28 sur le pourtour) s'avère relativement profonde et de largeur constante si l'on excepte çà et là quelques « pointes territoriales »*

Pourtour **:** Hautrage, Stambruges, Blaton, Basècles, Ellignies-Sainte-Anne, Aubechies, Blicquy, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Houtaing, Moustier, Buissenal, Oeudeghien, Ostiches, Papignies, Lessines, Bois-de-Lessines, Bassilly, Silly, Thoricourt, Lombise, Cambron-Saint-Vincent, Montignies-lez-Lens, Lens, Jurbise, Erbaut, Herchies, Sirault.

La liste complète : Arbre, **Ath**, Attre, Aubechies, Basècles, Bassilly, Bauffe, Beloeil, Blaton, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bouvignies, Brugelette, Buissenal, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, **Chièvres**, Ellignies-Sainte-Anne, Erbaut, Fouleng, Gages, Ghislenghien, Gibecq, Gondregnies, Grandglise, Grosage, Hautrage, Hellebecq, Herchies, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Jurbise, Ladeuze, Lanquesaint, Lens, Lessines, Ligne, Lombise, Maffle, Mainvault, Meslin-l'Evêque, Mévergnies, Montignies-lez-Lens, Moulbaix, Moustier, Neufmaison, Oeudeghien, Ollignies, Ormeignies, Ostiches, Papignies, Quevaucamps, Rebaix, Silly, Sirault, Stambruges, Thoricourt, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand.

- Le Ramier du Sud

*« **Le Ramier du Sud** » recense trois sociétés : une lessinoise, « Le Ramier », justifiant les localités flamandes reprises, une du « devant » athois (Blaton-Bernissart) et une montoise (Thulin).*

*Comme dit plus haut, le doublage « **Le Ramier du Sud** » n'organise pas de concours général. Sa zone de participation correspond au cumul des rayons des deux effectifs sous-doublages opérationnels que sont « **Le Ramier** » et « **Le Sud** ». Cette zone de participation (85 localités dont 47 sur le pourtour), très profonde, de par les implantations éloignées des sociétés la définissant, se caractérise par un rétrécissement central très marqué.*

Pourtour *(les localités en bleu sont flamandes)* **:** Roisin, Angreau, Angre, Marchipont, Baisieux, Quiévrain, Hensies, Bernissart, Bon-Secours, **Blaton**, Basècles, Quevaucamps, Beloeil, Huissignies, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin, Ath, Bouvignies, Ostiches, Lahamaide, Wodecq, Flobecq, Everbeek, Zarlardinge, Goeferdinge, Geraardsbergen, Overboelare, Moerbeke, Viane, Bever, Sint-Pieters-Kapelle, Marcq, Silly, Gibecq, Mévergnies-lez-Lens, Chièvres, Bauffe, Herchies, Baudour, Quaregnon, Pâturages, Warquignies, Dour, Blaugies, Erquennes, Fayt-le-Franc, Autreppe.

La liste complète *(les localités en bleu sont flamandes)* ***:*** Angre, Angreau, Ath, Athis, Attre, Audregnies, Autreppe, Baisieux, Basècles, Bassilly, Baudour, Bauffe, Beloeil, Bernissart, Bever, **Blaton**, Blaugies, Bois-de-Lessines, Bon-Secours, Boussu, Bouvignies, Chièvres, Deux-Acren, Dour, Elouges, Erquennes, Everbeek, Fayt-le-Franc, Flobecq, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Goeferdinge, Grosage**,** Hainin**,** Hautrage, Hellebecq, Hensies, Herchies, Hornu, Huissignies, Isières, Ladeuze, Lahamaide, Lanquesaint, **Lessines**, Marchipont, Marcq, Meslin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Moerbeke, Montignies-sur-Roc, Montroeul-sur-Haine, Neufmaison, Ogy, Ollignies, Onnezies, Ostiches, Overboelare, Papignies, Pâturages, Pommeroeul, Quaregnon, Quevaucamps, Quiévrain, Rebaix, Roisin, Saint-Ghislain, Silly, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, Stambruges, Tertre, **Thulin**, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin, Viane, Villerot, Warquignies, Wasmes, Wasmuel, Wihéries, Wodecq, Zarlardinge**.**

- **Bierghes - Saintes**

*Après avoir intégré l'hennuyère « **Hunelle Dendre** » dans un passé récent, « **Le Progrès** », groupement du Brabant wallon formé par les sociétés de **Bierghes** et de **Saintes**, fut contraint fin 2015 de revoir son statut sportif. Devenu « solitaire » par la force des choses, il est néanmoins resté (« **La Dodane** » l'a imité un an plus tard) dans le lâcher de l'aile droite de la région Ath-Lessines. Sa demande d'intégrer en 2018 le lâcher montois n'a pas abouti.*

*La zone de participation du « **Progrès** » (30 localités dont 20 sur le pourtour) reprend des communes de trois provinces différentes : le Hainaut, le Brabant flamand et le Brabant wallon.*

Les dimensions du groupement. *La profondeur maximale correspondant à la distance entre Pepingen, la localité le plus au Nord, et Soignies, celle le plus au Sud, s'élève à 25,5 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Bever, la commune le plus à l'Ouest, et Braine-le-Château, celle le plus à l'Est, est légèrement supérieure avec les 27,3 km atteints.*

Pourtour *(en bleu, l es localités en bleu sont flamandes)* ***:*** Sint-Pieters-Kapelle, Enghien, Petit-Enghien, Heikruis, Herfelingen, **Bierghes**, **Saintes**, Bellingen, Pepingen, Halle, Wauthier-Braine, Haut-Ittre, Ittre, Virginal-Samme, Hennuyères, Rebecq-Rognon, Petit-Roeulx-les-Braine, Horrues, Graty, Marcq.

La liste complète *(les localités en bleu sont flamandes)* ***:*** Beert, Bellingen, Bierghes, Braine-le-Château, Clabecq, Enghien, Essembeek, Graty, Halle, Haut-Ittre, Heikruis, Hennuyères, Herfelingen, Horrues, Hoves, Ittre, Lembeek, Marcq, Oisquercq**,** Pepingen, Petit-Enghien, Petit-Roeulx-lez-Braine, Quenast, Rebecq-Rognon, Saintes, Sint-Pieters-Kapelle, Steenkerque, Tubize, Virginal-Samme, Wauthier-Braine.

- **Groupement des Quatre**

*En 2018, l'« **Entente de La Dodane** », calque du « **Groupement des Quatre** » lors des années précédentes, n'est plus reprise sur les tablettes fédérales. Il est vrai, l'an dernier, elle n'avait pas organisé la moindre épreuve de grande vitesse.*

*Le « **Groupement des Quatre** » se résume à la seule société de **Petit-Enghien** après différentes fusions de sociétés opérées. Il propose un programme où Momignies se taille la part belle. Sa zone de participation (36 localités dont la moitié se trouve sur le pourtour) s'étend certes dans le Hainaut (15 communes), mais aussi dans le Brabant wallon (9 communes) et le Brabant flamand (12 communes).*

Les dimensions du groupement. *La profondeur maximale, autrement dit la distance entre Pepingen, la localité le plus au Nord, et Horrues, celle le plus au Sud, s'élève à 20,55 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Sint-Pieters-Kapelle, la commune le plus à l'Ouest, et Wauthier-Braine, celle le plus à l'Est, est supérieure en totalisant 24,75 km.*

Pourtour *(en jaune, les localités en bleu sont flamandes)*: Silly, Bassilly, Bever, Tollembeek, Herne, Herfelingen, Kester, Pepingen, Bellingen, Beert, Lembeek, Braine-le-Château, Ittre, Virginal-Samme, Braine-le Comte, Soignies, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Thoricourt.

La liste complète *(les localités en bleu sont flamandes)*: Bassilly, Beert, Bellingen, Bever, Bierghes, Bogaarden, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Clabecq, Enghien, Graty, Heikruis, Hennuyères, Herfelingen, Herne, Horrues, Hoves, Ittre, Kester, Lembeek, Marcq, Pepingen, **Petit-Enghien**, Petit-Roeulx-lez-Braine, Quenast, Rebecq-Rognon, Saintes, Silly, Sint-Pieters-Kapelle, Soignies, Steenkerque, Thoricourt, Tollembeek, Tubize, Virginal-Samme.